

DEMANDE DE PERMIS



SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ N°(S) DE DEMANDE(S) : _____ N° DE MATRICULE : _____ N° DE ZONE : _____ ZONE DE PIIA : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI (DOIT PASSER AU CCU ET CONSEIL POUR APPROBATION)	DATE DE LA DEMANDE
--	--------------------

SECTION 1 - IDENTIFICATION

LOCALISATION DES TRAVAUX :	N° de lot :
PROPRIÉTAIRE <i>Copie de l'acte notarié doit être fournie si la propriété a été acquise depuis moins de 6 mois.</i>	
Nom : _____	Tél. maison: _____
Adresse postale : _____	Tél. travail: _____
Ville, province, code postal : _____	Tél. cell. : _____
Courriel : _____	Autre : _____
REQUÉRANT <input type="checkbox"/> <i>Même que propriétaire</i> <input type="checkbox"/> <i>Procuration (faire compléter l'annexe B par le propriétaire)</i>	
Nom : _____	Tél. maison: _____
Adresse postale : _____	Tél. travail: _____
Ville, province, code postal : _____	Tél. cell. : _____
Courriel : _____	Autre : _____
ENTREPRENEUR <input type="checkbox"/> <i>Même que propriétaire</i> <input type="checkbox"/> <i>Même que requérant</i>	
Nom : _____	N° RBQ : _____
Adresse postale : _____	Téléphone : _____
Ville, province, code postal : _____	Cellulaire : _____
Courriel : _____	Télécopieur _____
	Autre : _____
ENTREPRENEUR (INSTALLATION SEPTIQUE)	
Nom : _____	N° RBQ : _____
Adresse postale : _____	Téléphone : _____
Ville, province, code postal : _____	Cellulaire : _____
Courriel : _____	Télécopieur _____
	Autre : _____
ENTREPRENEUR (PUITS)	
Nom : _____	N° RBQ : _____
Adresse postale : _____	Téléphone : _____
Ville, province, code postal : _____	Cellulaire : _____
Courriel : _____	Télécopieur _____
	Autre : _____

SECTION 2 - TYPE DE TRAVAUX

SECTION 3 - CATÉGORIE DE BÂTIMENT

<input type="checkbox"/> Bâtiment principal <input type="checkbox"/> Installation septique <input type="checkbox"/> Logement supplémentaire <input type="checkbox"/> Puits <input type="checkbox"/> < 20 personnes <input type="checkbox"/> > 20 personnes <input type="checkbox"/> débit < 75 000 L/jr <input type="checkbox"/> débit > 75 000 L/jr	<input type="checkbox"/> Unifamiliale <input type="checkbox"/> Bifamiliale <input type="checkbox"/> Trifamiliale <input type="checkbox"/> Multifamiliale (nombre de logement : _____) <input type="checkbox"/> Maison mobile
--	---

PROCURATION



ANNEXE A (PROCURATION)

Seul le propriétaire de l'immeuble visé peut signer la demande de permis ou de certificat. Le propriétaire peut cependant autoriser une autre personne à signer la demande à l'aide d'une procuration écrite.

Le présent formulaire est mis à la disposition du propriétaire pour désigner, s'il y a lieu, une personne pour la signature.

PROCURATION

Je, propriétaire soussigné(e), autorise _____ à signer une
demande de permis pour des travaux visant ma propriété située à l'emplacement suivant :

J'ai signé les présentes à _____, ce

Nom du propriétaire en lettres carrées

Signature du propriétaire de l'immeuble

Date

*Appelez votre signature seulement lorsque le document est complété.

NOUVELLE ALLÉE D'ACCÈS AVEC PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE (SANS PRÉSENCE D'UN RUISSEAU)



INFORMATIONS DU REQUÉRANT

Nom du requérant :

Adresse postale :

Numéro de téléphone principal :

Numéro de téléphone autre :

Adresse courriel :

LOCALISATION DE L'ALLÉE D'ACCÈS

Numéro de lot:

Adresse municipale :

INFORMATION DE L'ALLÉE D'ACCÈS

Largeur Résidentielle* :
(minimum 3.65m et maximum 8m)

Allée d'accès simple :

Allée d'accès double :

*Lorsqu'une allée d'accès doit traverser un cours d'eau ou être dans une bande riveraine, la largeur maximale est portée à 5 mètres.

Résumé du règlement de zonage no 269- 05:

- L'allée d'accès doit être située à au moins 1 mètres de toute ligne de lot qui lui est parallèle sur la distance de la marge avant minimum du bâtiment. Au-delà de cette marge, elle doit être située à au moins 6 mètres de la ligne latérale de lot.
- Il ne peut y avoir plus de 2 allées d'accès donnant sur une même rue. Dans le cas d'une résidence bornée par plus d'une rue, une 3e allée d'accès est autorisée. Chaque allée d'accès doit être distantes les unes des autres d'au moins 6 mètres.
- La distance devant séparer une allée d'accès de toute intersection de rue est d'au moins 10 mètres.
- Une pente qui excède 10% doit débiter à plus de 1.5 mètres de la ligne avant du terrain. Lorsqu'une allée d'accès doit traverser un cours d'eau ou être dans une bande riveraine, la largeur maximale est portée à 5 mètres.

Dès que les travaux d'installation du ponceau seront terminés, veuillez aviser le Service des travaux publics par téléphone au 819 827-3434, poste 6814. Suite à l'inspection de l'installation, une lettre vous sera envoyée en vous informant si votre ponceau est bel et bien conforme. Si le tout est conforme, les procédures de remboursement de votre dépôt seront faites.

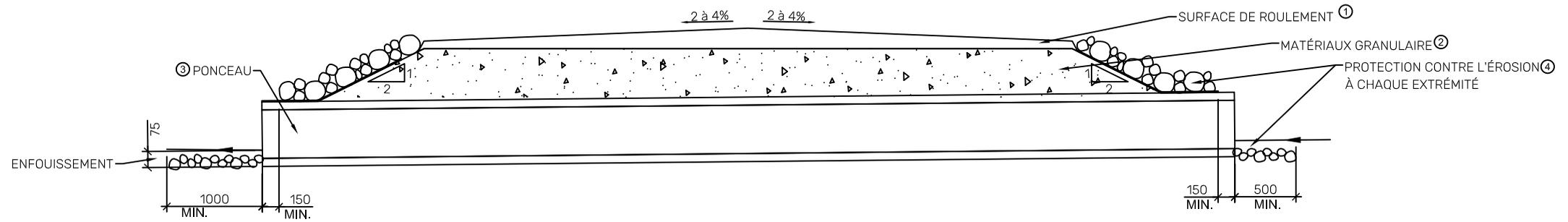
DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, _ soussigné(e), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que les travaux d'installation du ponceau seront exécutés selon la réglementation applicable et présente au verso du document.

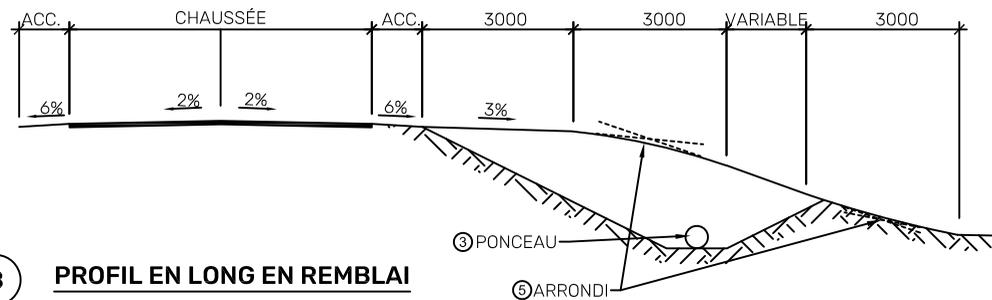
Signature

Date

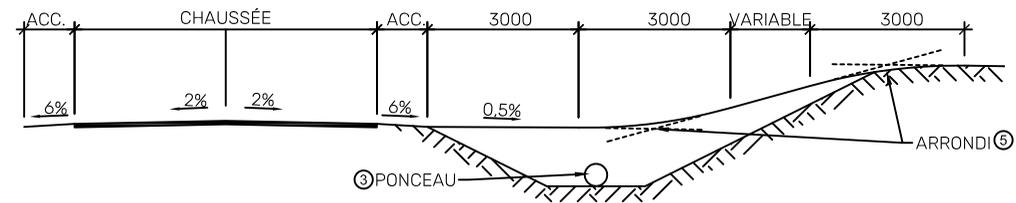
*Appelez votre signature seulement lorsque le document est complété.



A PROFIL TYPE D'UNE ENTRÉE RÉSIDENTIELLE EN MILIEU RURAL



B PROFIL EN LONG EN REMBLAI



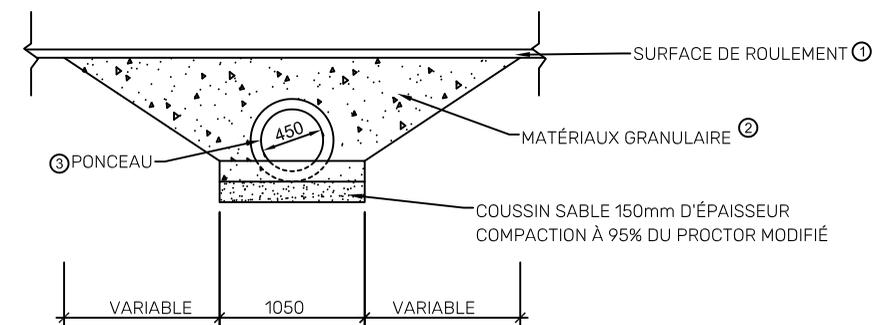
C PROFIL EN LONG EN DÉBLAI

PENTE (%)	L (m) MAX.
10	20
12,5	15
15	10
20	5

- ① LARGEUR : 3,65 À 8 MÈTRES
REVÊTEMENT : MG-20, ASPHALTE RECYCLÉ (MR7) OU EN ENROBÉ BITUMINEUX (ESG-10)
- ② REMBLAI EN MG-20, COUCHE AU 300mm À 95% DE COMPACTION EXEMPT DE PIERRE PLUS GRANDE QUE 56mm.
MINIMUM DE 300mm AU DESSUS DU PONCEAU EN MG-20
- ③ DIAMÈTRE INTÉRIEUR : 450mm MIN.
POLYÉTHYLÈNE DE HAUTE DENSITÉ (PEHD) À PROFIL OUVERT, R210 OU R320
LONGUEUR : 9 MÈTRES MIN.
- ④ AMONT : GÉOTEXTILE TYPE V
EMPIERREMENT CALIBRE 100-200 (LARGEUR DE 1 000mm MIN., LONGUEUR DE 500mm MIN., ÉPAISSEUR DE 300mm)
AVAL : GÉOTEXTILE TYPE V
EMPIERREMENT CALIBRE 100-200 (LARGEUR DE 1 000mm MIN., LONGUEUR DE 1 000mm MIN., ÉPAISSEUR DE 300mm)
- ⑤ - PENTE PLUS PETITE OU ÉGALE À 5% (SINON VOIR LE TABLEAU);
- LORSQUE CELA EST POSSIBLE, LA PENTE DOIT ÊTRE PLUS PETITE OU ÉGALE À LA PENTE EXISTANTE;
- L'ARC DE CERCLE RELIANT LE BORD DE L'ACCOTEMENT À CELUI DE L'ENTRÉE DOIT AVOIR UN RAYON DE 6 MÈTRES;

NOTES :

- LES JOINTS DOIVENT ÊTRE ÉTANCHES ET RECOUVERTS D'UN GÉOTEXTILE TYPE III, D'UNE LARGEUR DE 1 MÈTRE ET D'UNE LONGUEUR ÉGALE À 1,3 FOIS LE PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR DE L'OUVRAGE.
- L'EXCAVATION DOIT RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA CNESST EN MATIÈRE DE STABILITÉ DES PENTES.
- LES COTES SONT EN MILIMÈTRES.



D INSTALLATION TYPE D'UN PONCEAU AVEC REVÊTEMENT DE PROTECTION